

N° 1996-1323 - finances et programmation - Budget primitif 1997 - Budget annexe de l'assainissement -
 Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget -

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 décembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 1997 du budget annexe de l'assainissement que je soumetts à votre approbation a été arrêté en dépenses et en recettes à 823 925 304 F.

Budget primitif 1997 - budget annexe de l'assainissement - présentation générale - (en F) - tableau n° 1 -

Libellés	Dépenses	Recettes
Exploitation -		
mouvements réels	333 198 178	525 667 936
ICNE	12 433 411	
autofinancement net prévisionnel	51 000 000	
dotation aux amortissements et provisions	144 760 847	15 724 500
total exploitation -	541 392 436	541 392 436
Investissement -		
mouvements réels	266 808 368	61 338 610
(hors emprunts)		
emprunt à long terme		13 000 000
ICNE		12 433 411
autofinancement net prévisionnel		51 000 000
amortissements et provisions	15 724 500	144 760 847
total investissement	282 532 868	282 532 868
total du budget	823 925 304	823 925 304

Budget primitif 1997 - budget annexe de l'assainissement - comparaison en masse 1997/1996 (en F) - tableau n° 2 -

Libellés	Budget primitif 1996	Budget primitif 1997	Evolution 1997/1996
Produits			
recettes réelles hors emprunt	583 793 740	599 439 957	2,68%
autofinancement net prévisionnel	69 000 000	51 000 000	-26,09%
amortissements et provisions	109 527 340	144 760 847	32,17%
reprise des subventions	12 163 485	15 724 500	29,28%
programme d'emprunt	81 500 000	13 000 000	-84,05%
total des produits	855 984 565	823 925 304	-3,75%
Charges			
charges réelles	665 293 740	612 439 957	-7,94%
autofinancement net prévisionnel	69 000 000	51 000 000	-26,09%
dotations aux amortissements et provisions	109 527 340	144 760 847	32,17%
reprise des subventions	12 163 485	15 724 500	29,28%

total des charges	855 984 565	823 925 304	-3,75%
-------------------	-------------	-------------	--------

Ce budget est soumis à l'instruction comptable M 49 en tant que service public industriel et commercial en régie. Conformément aux nouveaux principes de gestion, votés par le conseil de communauté le 2 décembre dernier, les investissements et leurs coûts induits seront suivis par opération.

L'exploitation du service d'assainissement et ses investissements mobilisent des masses importantes, en raison du service rendu auprès des usagers pour la collecte et les traitements des eaux usées et pluviales sur le territoire de la Communauté urbaine. Ce sont plus de 2 500 kilomètres de canalisations qui sont nécessaires au transport des effluents ainsi que 62 stations de relèvement. 9 stations d'épuration réparties sur toute la Communauté assurent le traitement afin de restituer au milieu naturel des eaux favorisant la qualité de l'environnement. Cet important service public est assuré en régie par 550 agents disposant d'environ 170 véhicules.

La gestion de ce budget est assujettie à la TVA en tant que service industriel et commercial. Les crédits inscrits le sont pour leur montant HT. Les montants de TVA dus et récupérés auprès des services fiscaux sont gérés par madame le trésorier de la communauté urbaine, sur un compte hors budget.

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée tant en dépenses qu'en recettes à 541 392 436 F, soit une progression en mouvements budgétaires de 19 820 840 F (+3,80 %) par rapport à 1996.

L'évolution de l'activité du service et de sa gestion est plus significative en mouvements réels : une augmentation des produits de 3,19 %, une stabilité des charges de + 0,52 %. L'écart entre produits et charges permet de faire croître l'autofinancement brut de 8,22 % (180 MF) notamment grâce à la croissance des amortissements et provisions.

I - Les produits -

1.1 - Les produits liés directement à l'activité du service :

Les produits les plus importants issus directement de l'exploitation du service, à savoir la redevance d'assainissement, la contribution du budget principal aux eaux pluviales, les subventions d'exploitation reçues de l'Agence de l'eau représentent 508 905 017 F soit 94,00 % du total des produits. Ils sont en progression par rapport à 1996 de 16 368 245 F, soit 3,32 %.

Des dispositions conservatoires ont été privilégiées concernant la redevance d'assainissement et la contribution du budget principal aux eaux pluviales.

Ainsi, le tarif de la redevance d'assainissement, perçue auprès des usagers et des entreprises effectuant des rejets de la nappe dans le réseau, ne sera pas revalorisé cette année ; son taux est maintenu au niveau de 1996, soit 4,36 F HT par mètre cube d'eau potable facturé. Le produit attendu de cette redevance est proposé sur la base d'un maintien en francs constants. Le produit est estimé à 326 500 000 F HT, soit 2 050 000 F de plus que l'an passé (0,63 %) par le jeu de la progression des consommations et des facturations.

La contribution du budget principal aux charges nettes du traitement des eaux pluviales est portée à 115 MF HT, soit 121,32 MF TTC à charge pour le budget principal, au lieu de 116,05 MF TTC en 1996. Cette contribution est destinée à financer le surcoût entraîné par le surdimensionnement d'un réseau essentiellement unitaire pour l'évacuation des eaux pluviales et usées. Ce surcoût est pris en charge par le contribuable et non par le redevable de l'assainissement.

A titre indicatif, le montant de 115 MF a été calculé sur la base de 24 % de la charge nette d'exploitation et 31,50 % de la charge nette financière et de celle des amortissements.

1.2 - Les produits annexes :

Les performances techniques des stations, en particulier celle à Saint Fons, permettent d'attendre de la part de l'Agence de l'eau des subventions d'exploitation qui pourraient atteindre 26 MF.

La part des constructeurs pour le raccordement à l'égout est estimée à 15 MF avec le maintien du tarif de la redevance de raccordement à 5000 F, taux de base, conformément à la délibération d'origine n° 92-3186 du 11 mai 1992.

Un produit, évalué à 10,650 MF, est attendu de la facturation à des tiers des travaux de raccordement qui constituent des investissements. Par ailleurs, 13,050 MF proviendront des redevances d'exploitation perçues auprès des communes raccordées au réseau communautaire.

1.3 - Les autres produits :

Il s'agit principalement de remboursements de :

- charges de personnel, en particulier par le budget annexe des eaux. En effet, pour la bonne marche du service, la gestion de l'eau potable et des eaux usées est assurée par les mêmes agents de la direction de l'eau qui partagent leur temps entre les deux activités.
- la contre-valeur de la taxe due à Voies navigables de France,
- frais pour sinistres par des compagnies d'assurance.

Budget primitif 1997 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation en F (HT.) - tableau n° 3 -

Compte	Libellés	Budget primitif 1996	Budget primitif 1997	Evolution 1996/1997 (%)
64	Charges de personnel :	7 690 155	7 457 000	-3,03%
	- remboursement de charges sociales	1 100 000	877 500	-20,23%
	- remboursement personnel des eaux	6 590 155	6 579 500	-0,16%
70	Ventes de produits :	470 516 772	482 905 017	2,63%
	- redevance pour raccordement à l'égout	12 000 000	15 000 000	25,00%
	- contribution aux eaux pluviales	110 066 772	115 005 017	4,49%
	- redevance d'assainissement	324 450 000	326 500 000	0,63%
	- produits des activités annexes	10 800 000	13 050 000	20,83%
	- branchements	10 500 000	10 650 000	1,43%
	- facturations de services	2 700 000	2 700 000	0,00%
74	Subventions d'exploitation -	22 020 000	26 000 000	18,07%
75	Produits de gestion courante (Voies navigables de France) -	5 700 000	5 990 000	5,09%
76	Produits financiers -	430 184	234 919	-45,39%

77	Produits exceptionnels - (hors amortissements) remboursements contentieux , opérations de clôture	3 051 000	3 081 000	0,98%
	sous-total des produits réels	509 408 111	525 667 936	3,19%
	quote -part des subventions reprise en exploitaion	12 163 485	15 724 500	29,28%
	total général des produits	521 571 596	541 392 436	3,80%

2 - Les charges -

2.1 - Les charges d'exploitation :

Les charges réelles ont progressé de 1 725 941 F (0,52 %), évolution remarquablement faible eu égard aux nouvelles contraintes issues de l'application de la loi sur l'eau, à l'effort lié de formation et aux dépenses nouvelles d'exploitation générées par les mises en service récentes.

Les charges de personnel sont maintenues à un taux d'évolution inférieur à 4 %. L'effectif moyen est maintenu, six agents seront affectés au cadre de la mise en place de la loi sur l'eau.

2.2 - Le service de la dette :

Il doit s'apprécier globalement. La charge financière se répartit entre l'investissement pour le capital et les intérêts courus non échus, l'exploitation pour les intérêts échus. Le capital restant dû, pour l'assainissement, sera de 916,9 MF au 1er janvier 1997. En consolidation avec les autres budgets communautaires, ce niveau d'endettement permet de maintenir à 20 % le service de la dette (27 % sur le seul budget de l'assainissement).

La baisse de l'amortissement du capital de la dette à long et à moyen termes provient de l'extinction de divers emprunts.

La diminution des intérêts de la dette existante résulte de l'effet de l'amortissement et de la gestion active recherchant en permanence l'optimisation du coût.

Budget primitif 1997 - budget annexe de l'assainissement - charge financière (en F) - tableau n° 4 -

Libellés	1996	1997	variation
Dette à long terme -			
- amortissement du capital	73 289 767	71 894 092	-1,90%
- intérêts échus de l'exercice	58 969 003	53 585 729	-9,13%
sous-total de la dette à long terme	132 258 770	125 479 821	-5,13%
avance METP	11 995 760	11 995 760	0,00%
provision pour ICNE	11 572 019	12 433 411	7,44%
gestion de trésorerie	4 800 000	3 600 000	-25,00%
total de la charge financière	160 626 549	153 508 992	-4,43%

3 - Autofinancements brut et prévisionnel -

3.1 - Les amortissements et provisions -

Ils regroupent :

- les amortissements des investissements techniques dont la station rénovée à Saint Fons. Ils atteignent 122 483 916 F contre 107 250 409 F en 1996 (+ 14,20 %) ;

- les amortissements des indemnités capitalisées de remboursement anticipé d'emprunt en 1994 et en 1995 représentent cette année 2 276 931 F comme en 1996 ;

- la provision pour risques de charges futures est inscrite à hauteur de 20 MF.

Le total des amortissements et provisions s'élève à 144 760 847 F contre 109 527 340 F en 1996 (+ 32,17 %).

3.2 - L'autofinancement net prévisionnel :

Compte tenu de la part prise par les amortissements et provisions, l'autofinancement net prévisionnel est ramené à 51 000 000 F alors qu'il atteignait 69 000 000 F l'an dernier. Pour autant, la part de l'autofinancement brut progresse de 8,22 % de façon tout à fait ponctuelle et exceptionnelle, cette année.

Budget primitif 1997 - budget annexe de l'assainissement - autofinancement brut 1997 (en F) - tableau n° 5 -

Libellés	Budget primitif 1996	Budget primitif 1997	Evolution 1996/1997 (%)
amortissements techniques	107 250 409	122 483 916	14,20
amortissements financiers	2 276 931	2 276 931	0,00
provisions	0	20 000 000	n.s.
total des amortissements et provisions	109 527 340	144 760 847	+ 32,17
autofinancement net prévisionnel	69 000 000	51 000 000	-26,09
sous-total des dotations et de l'autofinancement	178 527 340	195 760 847	9,65
quote-part des subventions reprises en exploitation	12 163 485	15 724 500	29,28
total de l'autofinancement brut	166 363 855	180 036 347	8,22

Budget primitif 1997 - budget annexe de l'assainissement - charges d'exploitation (en F HT) - tableau n° 6 -

Compte	Libellés	Budget primitif 1996	Budget primitif 1997	Evolution 1996/1997 (en %)
60	Achats :	18 932 500	19 036 500	0,55
	- eau,gaz,électricité	8 550 000	8 500 000	-0,58
	- carburants	1 300 000	1 350 000	3,85
	- fournitures et petit entretien	4 605 000	4 725 000	2,61

	- combustibles	607 500	621 500	2,30
	- polymères, produits chimiques	2 870 000	2 840 000	-1,05
	- habillement	1 000 000	1 000 000	0,00
61	Services extérieurs :	107 145 800	106 920 031	-0,21
	- informatique	1 885 800	1 918 000	1,71
	- entretien sur stations	69 450 000	70 500 000	1,51
	- entretien sur réseaux	20 500 000	20 500 000	0,00
	- entretien sur bâtiments	4 600 000	4 300 000	-6,52
	- entretien sur véhicules et outillage	1 900 000	1 935 000	1,84
	- locations et matériel informatique	731 000	336 000	-54,04
	- primes d'assurance	5 729 000	4 910 631	-14,28
	- études	1 610 000	1 450 000	-9,94
	- frais de cours et de stages	740 000	1 070 400	44,65
62	Autres services extérieurs :	6 625 000	7 066 000	6,66
	- frais de recouvrement de redevance	1 430 000	1 500 000	4,90
	- rémunérations de prestations	3 070 000	3 399 000	10,72
	- télécom, frais de mission, insertions	2 104 000	2 146 000	2,00
	- frais annexes bancaires	21 000	21 000	0,00
63	Impôts et taxes :	7 821 979	8 115 915	3,76
	- versement transport	1 119 169	1 141 823	2,02
	- cotisation à CNFPT	774 810	790 492	2,02
	- redevance à Voies navigables de France	5 700 000	5 950 000	4,39
	- taxes foncières, vignettes auto ...	228 000	233 600	2,46
64	Charges de personnel :	124 867 752	129 682 173	3,86
	- rémunérations et primes	93 880 607	97 362 534	3,71
	- URSSAF	12 483 048	12 735 717	2,02
	- CNRACL	17 863 672	18 620 497	4,24
	- chèques restaurant, aides sociales	640 425	736 425	14,99
	- rémunération des apprentis		227 000	ns
65	Autres charges de gestion :	4 565 000	4 515 000	-1,10
	- créances irrécouvrables	300 000	300 000	0,00
	- contributions aux syndicats , GIE	765 000	715 000	-6,54
	- contribution aux frais généraux	3 500 000	3 500 000	0,00
66	Charges financières :	57 973 090	53 369 177	-7,94
	- dette à long et moyen termes	45 745 582	40 057 272	-12,43
	- intérêts avance METP	7 427 508	9 711 905	30,76
	- ligne de trésorerie et gestion active	4 800 000	3 600 000	-25,00

67	Charges exceptionnelles :	2 813 603	2 838 623	0,89
	- subventions aux comités sociaux, associations	1 001 817	1 209 628	20,74
	- subventions aux mutuelles	509 786	526 995	3,38
	- provision pour charges à payer	1 302 000	1 102 000	-15,36
	Sûreté budgétaire -	727 513	1 654 759	ns
	sous-total des charges réelles	331 472 237	333 198 178	0,52
66	ICNE (pour ordre)	11 572 019	12 433 411	7,44
68	Dotation aux amortissements et provisions :	109 527 340	144 760 847	32,17
	- amortissements techniques	107 250 409	122 483 916	14,20
	- transfert de charges	2 276 931	2 276 931	0,00
	- provisions pour risques -		20 000 000	ns
	Autofinancement net prévisionnel -	69 000 000	51 000 000	-26,09
	total des charges	521 571 596	541 392 436	3,80

(ns : non significatif)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements d'assainissement concourent à la fois à l'urbanisation, à l'équipement industriel de la cité et à la protection de l'environnement. Par ailleurs, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, en application de la directive européenne 91-271-CEE du 21 mai 1991, a créé des obligations nouvelles afin d'améliorer la qualité du Rhône, la protection du milieu naturel et la maîtrise des eaux pluviales qui nécessitent des investissements spécifiques.

Les investissements trouvent largement leur financement dans les ressources propres du service (les redevances pour service rendu, la contribution du budget principal pour travaux dans les zones à urbaniser et les subventions de l'Agence de l'eau pour les équipements).

Le recours à l'emprunt est limité à 13 MF hors Agence de l'eau.

Avec un total de 282,53 MF pour la section, l'année 1997 présente un niveau moyen d'investissements ; elle constitue une pause dans le déploiement de l'activité.

1 - Les investissements opérationnels -

Les dépenses d'investissement opérationnel s'élèvent à 178,26 MF. Les recettes affectées aux opérations (61,34 MF), reçues de l'Agence de l'Eau et du budget principal, représentent un peu plus du cinquième des recettes totales.

Ainsi, la charge nette des investissements opérationnels s'élève à 116 922 390 F.

En dépenses, 108,17 MF sont affectés à la pérennité et à l'extension du réseau dont 50 MF pour l'émissaire du plateau sud-est et 42,27 MF pour le programme général de travaux, auxquels s'ajoutent 21,9 MF de branchements et de travaux à la demande de tiers.

Les stations mobilisent 12 MF dont 1 MF pour les travaux préparatoires à la rénovation de la station de Pierre Bénite qui sera entreprise avant la fin du mandat.

Le traitement des eaux pluviales et de sécurisation des galeries nécessite 14,55 MF (notamment pour l'évacuation des ruissellements et l'assainissement du projet d'urbanisme Porte des Alpes).

La logistique est dotée de 21,64 MF destinés aux bâtiments administratifs, subdivisions et dépôts, matériels et moyens informatiques, indispensables à la gestion et à la surveillance des stations et des réseaux.

2 - Les investissements financiers -

Le service de la dette représente pour la section d'investissement une dépense globale de 87,7 MF, charge qui a tendance à s'alléger en raison de la gestion active de la dette.

L'autofinancement brut s'élève à 180,04 MF, en progression de 8,22 % par rapport à 1996. Il comprend notamment l'autofinancement net prévisionnel de 51 MF, le solde des amortissements et provisions dont, à titre conservatoire et exceptionnel, une provision de 20 MF pour risques sur charges futures. L'importance de l'autofinancement permet l'inscription d'un programme d'emprunt limité à 13 MF.

Budget primitif 1997 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement (en F) - tableau n° 7 -

Compte	Investissement opérationnel	Dépenses budget primitif 1997	Recettes Budget primitif 1997	Charge nette Budget primitif 1997
0119	Matériels :	6 050 000		6 050 000
	- Matériels divers	2 550 000		2 550 000
	- véhicules	3 500 000		3 500 000
0112	Informatique -	3 291 000		3 291 000
0120	Bâtiments :	12 300 000		12 300 000
	- bâtiments administratifs	2 800 000		2 800 000
	- dépôts	9 500 000		9 500 000
0121	Stations d'épuration -	11 000 000	2 500 000	8 500 000
0125	Station à Pierre Bénite -	1 000 000		1 000 000
0122	Réseaux :	42 270 000	13 288 610	28 981 390
	- réseaux divers	37 020 000	11 738 610	25 281 390
	- relèvement	4 300 000	750 000	3 550 000
	- voies privées	950 000	800 000	150 000
0130	Station de relèvement à Couzon	12 000 000	6 000 000	6 000 000
0131	Collecteur Lacouture à Bron -	2 900 000		2 900 000
0132	Emissaire plateau sud-est -	50 000 000	25 000 000	25 000 000
0133	Exutoire sud-est -	1 000 000		1 000 000
0123	Branchements, compte de tiers -	21 900 000		21 900 000

0124	Eaux pluviales :	12 000 000	12 000 000	0
	- galeries	6 000 000	6 000 000	
	- ruisseaux	6 000 000	6 000 000	
0208	Collecteur et bassin Porte des Alpes à Saint Priest	2 550 000	2 550 000	0
	total de l'investissement opérationnel	178 261 000	61 338 610	116 922 390
	Investissements financiers :			
	Amortissements -	15 724 500	124 760 847	-109 036 347
	Provisions pour risques -		20 000 000	-20 000 000
	Dette à long et moyen termes	71 894 092	13 000 000	58 894 092
	Dette METP Saint Fons -	2 283 855		2 283 855
	Intérêts courus non échus -	13 522 457	12 433 411	1 089 046
	Dépenses imprévues -	846 964		846 964
	Autofinancement net prévisionnel -		51 000 000	-51 000 000
	total des investissements financiers	104 271 868	221 194 258	-116 922 390
	total de la section d'investissement	282 532 868	282 532 868	

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 2 décembre 1996 ;

Vu la délibération n° 92-3186 du précédent conseil en date du 11 mai 1992 ;

Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 ;

Vu la directive européenne 91-271-CEE en date du 21 mai 1991 ;

Vu la délibération n° 88-5239 d'un précédent conseil en date du 26 septembre 1988 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 1997 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 823 925 304 F.

2° - Maintient à 4,36 F HT par mètre cube d'eau potable facturé la valeur de la redevance d'assainissement pour l'exercice 1997.

3° - Fixe à 115 MF HT la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, ce qui correspond, à titre indicatif, aux taux suivants :

- 24 % des charges d'exploitation,
- 31,5 % des charges financières,

- 31,5 % des charges d'amortissement.

4° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget. La subvention de base, accordée par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies privées, est fixée à 5 000 F pour 1997, conformément à la délibération n° 88-5239 du 26 septembre 1988. La subvention applicable sera celle en vigueur à la date de présentation de la convention correspondante au conseil de communauté.

5° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 du 11 mai 1992, à 5 000 F en taux de base ; redevance exigible au terme d'un délai de douze mois à compter de la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir et facturée dans l'état d'informations connu des services communautaires au premier jour du onzième mois.

6° - Fixe la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,045 F HT par mètre cube d'eau potable consommé.

7° - Confirme que, pendant l'année 1997, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendra immédiatement aux agents communautaires.

8° - Applique les durées d'amortissement des immobilisations telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

A l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires au niveau du compte à deux chiffres pour la section d'investissement, des classes 6 et 7 en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un chapitre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,